



BUREAU
INTERNATIONAL
DES DROITS DES ENFANTS

INTERNATIONAL
BUREAU
FOR CHILDREN'S RIGHTS

OFICINA
INTERNACIONAL DE
LOS DERECHOS DEL NIÑO

المكتب الدولي لحقوق الطفل

LETTRE OUVERTE DU BUREAU INTERNATIONAL DES DROITS DES ENFANTS (IBCR)

20 NOVEMBRE 2024 – 100 ANS DE DROITS DE L'ENFANT

Ce 20 novembre 2024, comme chaque année, le monde célèbre la journée internationale des droits de l'enfant. Cette année marque également les 100 ans de la Déclaration de Genève (1924), premier texte international relatif à la protection de l'enfant, et le 35^e anniversaire de la Convention relative aux droits de l'enfant (1989), ratifiée depuis par 197 États. Il y a 30 ans, dans le sillon de la Convention, le Bureau international des droits des enfants (IBCR) était également créé, afin de faire des droits de l'enfant une réalité.

En cette année commémorative, prenons un moment pour regarder dans le rétroviseur mais aussi pour mesurer le chemin à parcourir pour que tous les enfants voient leurs droits respectés et concrétisés au quotidien. Si certains domaines enregistrent des progrès, bien que fragiles, comme la santé infantile et la fréquentation scolaire¹, d'autres, au contraire, stagnent ou reculent. Un milliard d'enfants sont victimes de violence chaque année² ; depuis 1990, le nombre d'enfants en situation de migration ou dans des zones de conflit a augmenté ; et plus de 7 millions d'enfants sont privés de liberté à travers le monde. À cela s'ajoute encore l'absence des enfants aux discussions qui les concernent.

Mettre fin à la violence envers les enfants

La violence à l'égard des enfants cause préjudice à leur mieux-être et à l'atteinte de leur plein potentiel. Des chercheurs ont estimé les répercussions économiques de cette situation à 7 000 milliards de USD³. La première Conférence interministérielle pour mettre fin aux violences faites aux enfants, tenue les 7 et 8 novembre derniers en Colombie, a rassemblé les décideuses et décideurs de 104 pays. Ces États ont reconnu que la mise en place de systèmes inclusifs et efficaces de protection de l'enfant est l'un des moyens les plus durables pour prévenir les violences et veiller à ce que celles et ceux qui en ont été victimes soient soutenus et puissent s'épanouir. Il est de notre devoir, en tant que société, de prendre les mesures afin de renforcer les systèmes de protection pour TOUS les enfants et dans TOUS les contextes.

Favoriser une justice adaptée aux enfants

En 2019, l'Étude mondiale des Nations Unies sur les enfants privés de liberté⁴ a formulé des recommandations sur la façon dont les gouvernements peuvent réduire le nombre d'enfants privés de liberté. Cinq ans après, la privation de liberté reste une réalité pour des millions d'enfants. On assiste même mondialement à un durcissement des peines et de la justice pour les mineur.es⁵. Pourtant, la

¹ Par exemple, la mortalité infantile a connu son plus bas niveau mondial en 2023 et le taux mondial de scolarisation à l'école primaire n'a cessé de progresser.

² Hillis, S., Mercy, J., Amobi, A., & Kress, H. (2016). Global prevalence of past-year violence against children: a systematic review and minimum estimates. *Pediatrics*, 137(3); Pereznieta, P., Montes, A., Routier, S., & Langston, L. (2014). The costs and economic impact of violence against children. Richmond, VA: ChildFund and ODI.

³ Ibid

⁴ <https://omnibook.com/view/33d55db2-e261-4196-9025-7649b9215b40/page/2>

⁵ [En Suède, les services sociaux pourraient imposer un bracelet électronique à certains jeunes, https://www.francetvinfo.fr/societe/justice/violence-des-mineurs-quatre-questions-sur-l-excuse-de-minorite-que-le-gouvernement-souhaite-remettre-en-cause_6496064.html](https://www.francetvinfo.fr/societe/justice/violence-des-mineurs-quatre-questions-sur-l-excuse-de-minorite-que-le-gouvernement-souhaite-remettre-en-cause_6496064.html)

Convention relative aux droits de l'enfant est claire : une justice spécifique pour les enfants permet de tenir compte de leur développement, de leur vulnérabilité et de leur potentiel de réhabilitation. La remise en cause de la pertinence de cette justice fragilise le respect de leurs droits et, par le fait même, la société tout entière, en limitant sa capacité à réhabiliter ces enfants. En décembre prochain se tiendra à Genève la Conférence mondiale sur la justice pour les enfants privés de liberté⁶, qui décidera d'une feuille de route pour les cinq années à venir. Ce faisant, elle fournira une base à notre mobilisation collective pour que les enfants aient accès à une justice qui leur soit adaptée et qui soit respectueuse de leurs droits.

Des enfants ayant leur place dans nos sociétés

La Convention relative aux droits de l'enfant, lors de son adoption, s'est posée comme un compromis entre deux approches : la protection et l'émancipation⁷. Pourtant, nos sociétés peinent toujours à reconnaître une capacité d'agir aux enfants. Les adultes « savent mieux que les enfants » et ces derniers sont vus comme « fragiles », « en développement », ou encore comme ces fameux « adultes de demain », oubliant que ce sont aussi des personnes entières. Pourtant, transformer la place que les enfants occupent dans nos sociétés est une condition sine qua none du respect des droits de l'enfant. Tant qu'ils seront vus comme uniquement vulnérables, ils demeureront dans des contextes qui favorisent la violation de leurs droits. En ces 35 ans de la Convention relative aux droits de l'enfant, suivons le chemin qu'elle a tracé : les enfants doivent être considérés comme des personnes, des "détenteurs" de droits, des citoyens et citoyennes ayant un rôle actif à jouer dans la façon de les concrétiser. Ainsi, lors de prochaine rétrospective de 35 ans, les enfants pourront évaluer eux-mêmes le chemin parcouru et définir ce que signifie faire de leurs droits une réalité au quotidien. Le Bureau international des droits des enfants en fait sa priorité.

⁶ <https://defenceforchildren.org/fr/conference-mondiale-sur-la-justice-pour-les-enfants-prives-de-liberte/>

⁷ [Droits de l'enfant : histoire d'une lente reconnaissance](#)